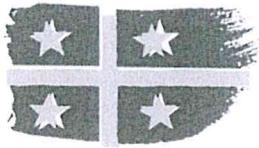


**Mairie de Barjac (Gard)**  
30430



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020 – 18h00**

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme BOFILL – Mme FERRAT – M. RAYBAUD – Mme QUET — Mme LE HE – Mme BRUGNON – M. FILIPEK – M. EL ATTAR – M. FURESTIER – Mme CLAVAGUERA – Mme ESNEE – M. LAZARD – M. VINOLO

Absents : -

Procurations : Mme GORRIZ à Mme QUET – M. IPSILANTI à M. CHAULET – M. GILLES à Mme BOFILL

**Le Conseil a été précédé d'un débat sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 et sur l'application du protocole sanitaire à l'ensemble des activités (cinéma, école, voie publique, marchés, etc.)**

**Après rappel de son contenu, le précédent compte-rendu du Conseil municipal du 21 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.**

**Finances – Fixation du montant du coût de scolarité des élèves de l'Ecole publique pour l'année scolaire 2019 – 2020 :** Monsieur le Maire rappelle que chaque année, les coûts de scolarité par élève de l'école publique sont calculés. Ils permettent de solliciter leur remboursement auprès des communes extérieures ayant des enfants scolarisés. Ils permettent aussi le calcul de la subvention versée à l'école privée Saint-Laurent.

Après vote à l'unanimité des membres du Conseil municipal, le calcul des frais pour l'année 2019-2020 s'établit ainsi : total de 112 770,52 euros TTC, pour 117 élèves (nombre d'élèves en augmentation par rapport à 2019), soit un coût de 963,85 euros par élève.

**Finances - Décision modificative n°1 – Budget principal :** Des dépenses non-prévues, en matière de voirie (goudronnage (environ 110 000 euros TTC), rénovation des bornes incendies (environ 27 000 euros TTC), rénovation des escaliers de la Caladette de Canvien (environ 18 000 euros TTC ...) et de travaux forestiers (travaux d'élagage, débroussaillement, broyage notamment autour du parcours de santé pour environ 18 000 euros), nécessitent une modification du budget principal de la Commune pour augmenter les opérations liées à ces travaux.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n°1, définie comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Total BP + DM
Chapitre - Opération - Article - Désignation			
90 - 2315 - Travaux de voirie	<b>130 000,00 €</b>		250 000,00 €
120 - 2315 - Forêts	<b>12 000,00 €</b>		24 410,00 €
21 -21318 - Autres bâtiments publics	<b>-60 000,00 €</b>		40 000,00 €
21 - 2138 - Autres constructions	<b>-58 000,00 €</b>		12 885,86 €
127 - 2315 - Opérations sécurité	<b>-14 000,00 €</b>		44 954,92 €
124 - 2313 - Construction Mur Voirie	<b>-10 000,00 €</b>		6 565,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>		<b>378 816,51 €</b>

**Subventions - Demande de subvention au titre du soutien à l'exploitation cinématographique et à la diffusion des œuvres en milieu rural :** Afin de permettre le fonctionnement du Cinéma dans les meilleures conditions, chaque année la Commune sollicite diverses institutions (le CNC, le Département du Gard, la Communauté de Communes Cèze-Cévennes, la DRAC...) pour obtenir des subventions de fonctionnement. En 2021, ces subventions seront d'autant plus importantes que la période de la crise sanitaire du Covid-19 a eu un impact important sur le fonctionnement du cinéma, avec une fermeture entre mars et juin 2020, suivie d'une baisse de la fréquentation du fait des protocoles applicables.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- 6 000 € auprès du Département du Gard
- 2 000 € auprès de la Communauté de Communes Cèze-Cévennes
- Une demande de subvention sera également formulée à la DRAC
- La subvention du CNC (cinéma d'art et d'essai) est automatiquement reconduite pour l'année 2021, en raison du contexte sanitaire.

**Subventions - Attribution de subventions exceptionnelles pour l'exercice 2020 :** Monsieur le Maire rappelle les demandes de subvention reçues par la Mairie. Après vote du Conseil municipal, les subventions attribuées sont les suivantes :

- A l'unanimité, 225 euros de subvention exceptionnelle pour l'APE de l'Ecole publique de Barjac, en raison d'une augmentation de leurs charges courantes pour l'année scolaire 2020-2021.
- A l'unanimité, 500 euros de subvention pour la compétition cycliste de l'Etoile de Bessèges.
- A la majorité (2 abstentions), 1 500 euros à l'Amical club bouliste Barjacois, en soutien de l'annulation de plusieurs manifestations en raison de la crise sanitaire.
- A l'unanimité, 2 500 euros de subvention exceptionnelle pour l'ESB en raison de l'ouverture en 2020 d'une école de football pour les enfants et de l'augmentation de leurs frais à la suite de l'accession en division supérieure.

**Domaine public - Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – RODP 2020 :** Des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité sont installés sur le domaine public, et à ce titre, peuvent se voir appliquer une redevance d'occupation du domaine. Cette redevance est à la charge d'Enedis, et est fixée par la loi en 2020 à 212 euros pour les Communes de moins de 2 000 habitants. Celle-ci est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.

**Assainissement – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif pour 2019 :** M. Robin Furestier, Conseiller délégué à l'Assainissement, expose les principaux éléments du rapport. Ils mettent en lumière la bonne gestion du réseau d'assainissement collectif de Barjac, ainsi que sa future amélioration grâce à l'élaboration du Schéma Directeur et du Zonage d'Assainissement et la poursuite de la rénovation du réseau (travaux dans les mois à venir sur la rue du Bouc). Le rapport est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

**Marché public – Renouvellement des contrats d'assurance de la collectivité :** Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler, après mise en concurrence, les contrats d'assurance de la collectivité arrivant à échéance fin décembre (responsabilité civile, dommage aux biens, protection juridique, auto-collaborateur, protection fonctionnelle, flotte automobile). Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché, et à signer toute pièce découlant de la procédure de passation et de l'exécution du marché.

**Ressources humaines – Majoration des heures complémentaires pour les agents à temps non complet :** Monsieur le Maire rappelle que, si les heures supplémentaires des agents à temps complet

sont majorées (25%), les heures « complémentaires » des agents à temps non complet ne le sont pas, quelles que soient les modalités de réalisation de ces heures (soir, week-end, férié, etc.).

Depuis le Décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés sur des emplois permanents à temps non complet, par délibération, le Conseil municipal peut décider d'une majoration de leur indemnisation. Le taux de majoration des heures complémentaires est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter cette mesure pour qu'elle soit appliquée aux agents de la commune ayant un emploi permanent à temps non complet.

**Institution - Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logement (CALEOL) de la SEMIGA :** Mme Monique Ferrat est désignée, à l'unanimité du Conseil municipal.

**Information du conseil sur les décisions suivantes :**

- Recrutement en CDD à mi-temps, en remplacement d'un agent des services techniques absent, d'un agent responsable de la gestion des foires et marchés, ainsi que de la sécurité publique (ASVP).
- Des travaux de goudronnage sont en cours à la route de Bessas et au chemin du Gourdon.
- Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la rénovation de l'escalier de la Caladette de Canvien. Le montant des travaux s'élève à environ 18 000 euros TTC.

La séance est levée à 20h30.

**Le Maire, Edouard CHAULET**



The image shows a handwritten signature of 'Chaulet' in black ink on the left, and a circular blue official seal on the right. The seal contains the text 'MAIRIE DE BARJAC' at the top and 'GARD' at the bottom, with a central emblem.